

DEC2024-056

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003
24000 PERIGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 024-200040392-20241205-DEC2024056-AR

S²LO

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Vente d'un terrain situé 89 et 91 boulevard du Petit Change – Périgueux
SCI AMC – 35 500 €

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, déléguant au Président certaines de ses attributions ;

Considérant que le Président a le pouvoir de décider des cessions immobilières d'un montant inférieur à 180 000 € TTC dans la limite de + à – 20% de l'estimation de France Domaine ;

Considérant que le Pôle d'Evaluation Domanial (PED) de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine, dans un avis rendu le 28 septembre 2023, estime la valeur vénale du bien cadastré BN 288, BN 289 et BN 290, à 35 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 % ;

Considérant que la société SCI AMC, en cours de constitution, s'est portée acquéreur du terrain situé 89 et 91 boulevard du Petit Change sur la commune de Périgueux, cadastré BN 288, BN 289 et BN 290 et d'une superficie totale de 355 m², au prix de 35 500 € ;

DECIDE

Article 1 : de vendre à la société SCI AMC, en cours de constitution, le terrain situé 89 et 91 boulevard du Petit Change sur la commune de Périgueux, cadastré BN 288, BN 289 et BN 290 d'une superficie totale de 355 m² au prix de 35 500 €, frais de notaire à la charge de la société AMC ;

Article 2 : de désigner Maître Claudia MEIDERS notaire à Périgueux, pour la rédaction de l'acte authentique et de tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le 05 DEC. 2024

Le Président,
Jacques AUZOU

Affiché le : 05 DEC. 2024